Ma déclaration d'impôts Française

Mode d'emploi

Déclaration 2015 - Revenu 2014

OGB·L

Section des Frontaliers Français
Audun le Tiche

OGB·L

Section des Frontaliers Français

Audun le tiche-Villerupt

http://ogblfrontaliers.free.fr

Afin de venir en aide aux travailleurs frontaliers français

lors de la rédaction de la déclaration des revenus en France.

La section OGB-L Audun – Villerupt a élaboré ce mini- dossier :

Ma déclaration de revenus Mode d'emploi :

Afin d'optimiser votre situation fiscale nous vous invitons,

à parcourir attentivement ce mini- dossier avant de remplir

votre déclaration ou de la déclarer en ligne sur impots.gouv.fr

Ce mini-dossier , **« OGB-L section des frontaliers français d'Audun Le Tiche »** vous apportera, nous l'espérons, l'aide nécessaire dans toutes vos démarches inhérentes à vos obligations fiscales.

Bonne lecture.

Bien à vous,

Said BOURESSAM

Président de la section des frontaliers français

de l'OGB-L d'Audun Le Tiche - Villerupt

Certificat de salaire, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés

salarié(e): _____ _____
nom prénom

_____ _____
numéro rue

_____ _____
code postal localité

ligne				
1	période du au			classe d'impôt et taux (suivant fiche)
2	A) rémunérations brutes			H) désignation de l'employeur
3	Nature			nom:
4	Nature			adresse:
5	Nature			
6	sous-total:		A	n° dossier:
7	B) déductions			
8	1. cotisations sociales 3)		B	I) fiduciaire ou personne de contact chargée de la comptabilité des salaires
9	cotisations sociales non déductibles			nom:
10	cotisations sociales déductibles (ligne 8 - ligne 9):			adresse:
11	2. déductions	FD		
12		FO		téléphone:
13		DS		
14		CE		J) indemnisation par la Caisse Nationale de Santé
15		AC		
16	C) exemptions			
17	1.salaires payés pour les heures supplémentaires			
18	suppléments de salaires			
19	suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés			
20	2. autres exemptions (à spécifier)			K) LRCP oui non
21				décompte annuel par l'employeur
22				
23				certifié exact,
24	D) rémunérations servant de base à la retenue			
25	E) impôt retenu		C	
26	F) crédit d'impôt pour salariés bonifié	CIS		
27	G) crédit d'impôt monoparental bonifié	CIM		signature de l'employeur

Le résultat A-B - c'est à dire la rémunération brute diminuée des cotisations sociales - devra être portée lignes 1AC à 1DC de la déclaration 2042C .

Le montant de l'impôt retenu C est à reporter lignes 1AD à 1DD

La déclaration des salaires et pensions perçus au Luxembourg

Depuis 2014, pour la déclaration en France des salaires et pensions soumis au taux effectif (salaires et pensions perçus au Luxembourg et en Belgique notamment), il n'est plus nécessaire de souscrire la déclaration n° 2047 ni de reporter une somme ligne 8TI de la déclaration de revenus n° 2042 au titre des revenus exonérés de source étrangère soumis au taux effectif d'imposition.

Ces revenus doivent désormais être portés au cadre 1 lignes AC à DC (salaires) ou ligne 1AH à 1DH (pensions) de la déclaration 2042 C. (voire certificat de rémunération)

Les impôts payés à l'étranger devront être portés lignes 1AD à 1DD et le montant éventuel des frais réels professionnels (état des frais réels ci-dessous) devra être indiqué ligne 1AE à 1DE de la déclaration 2042 C. (voire fiche : option pour les frais réels)

*** Si vous n'optez pas pour les frais réels, un abattement forfaitaire pour frais de 10% sera automatiquement calculé. Dans ce cas, ne portez aucun chiffre en ligne 1AE à 1DE.**

Les salaires indiqués lignes 1AC à 1DC seront, en outre, retenus pour le calcul de la PPE. Pour cela, il convient également de compléter les lignes 1AX à 1DX ou les lignes 1AG à 1DG.

SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS DE SOURCE ÉTRANGÈRE RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

N'indiquez pas ces revenus ligne 8TI de la déclaration n°2042 ni ligne 1LZ et 1MZ.

Salaires exonérés de source etrangère

Total de vos salaires	Déclarant 1	1AC 30000	Déclarant 2	1BC	20000
	1re pers. à charge	1CC	2e pers. à charge	1DC	
Montant de l'impôt aquitté à l'étranger	Déclarant 1	1AD 2500	Déclarant 2	1BD	1500
	1re pers. à charge	1CD	2e pers. à charge	1DD	
Frais réels - *liste détaillée sur papier libre*	Déclarant 1	1AE 6000	Déclarant 2	1BE	
	1re pers. à charge	1CE	2e pers. à charge	1DE	
Pour recevoir la prime pour l'emploi - *Activité à temps plein exercée à l'étranger toute l'année*	Déclarant 1	☐ 1AX	Déclarant 2	☐ 1BX	
	1re pers. à charge	☐ 1CX	2e pers. à charge	☐ 1DX	
- *Sinon, nombre d'heures payées dans l'année*	Déclarant 1	1AG	Déclarant 2	1BG	
	1re pers. à charge	1CG	2e pers. à charge	1DG	

➢Si vous n'optez pas pour les frais réels un abattement forfaitaire pour frais de 10% sera automatiquement calculé- Dans ce cas ne portez aucun chiffre en ligne 1AE à 1DE
Les pensions devront être déclarées lignes 1AH à 1DH :

DECLARATION DES COMPTES BANCAIRES OUVERT A L'ETRANGER

Si vous disposez d'un compte bancaire au Luxembourg, vous devez cocher la case 8UU de votre déclaration de revenus N° 2042 et compléter l'imprimer 3916 accessible sur www.impots.gouv.fr

DECLARATION DES REVENUS 2014
OPTION POUR LES FRAIS REELS

Nom : **Prénom :**

Adresse :

1°/ FRAIS DE TRANSPORT :

Je travaille à ..... et j'utilise un véhicule de ... CV fiscaux pour me rendre sur mon lieu de travail.

En 201..., j'ai parcouru ..... km pour mes trajets professionnels calculés comme suit :

Distance domicile/lieu de travail aller-retour : ..... km
Nombre de jours de travail au cours de l'année : .....

Soit un total de ..... km x ..... jours = ... km

Selon le prix de revient kilométrique établi par l'administration, mes frais de transport s'élèvent à : ..... = ... €.

2°/ FRAIS DE NOURRITURE :
Ne disposant pas d'un moyen de restauration sur le lieu de mon travail ou à proximité, mes dépenses supplémentaires de nourriture sont évaluées comme suit :

..... x 4,60 € : ..... €
Tickets restaurant à déduire : ..... €
Montant déductible ..... : ..... €

3°/ COTISATION SYNDICALE :

Cotisation versée en 201... (attestation ci-jointe) : .....€

4°/ DIVERS (à détailler) :

..... :
..... :

RECAPITULATIF DES FRAIS REELS 201... :

1) Frais de transport : ..... €
2) Frais de nourriture : ..... €
3) Cotisation syndicale : ..... €
4) Divers : ..... €

TOTAL : ..... €